

Paris, le 12 mars 2009

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Vous êtes aujourd'hui réunis en conseil d'administration de l'Institut national de recherches archéologiques préventives pour voter les décisions modificatives du budget 2009, suite au plan de relance économique du gouvernement.

Les mesures promises à l'Inrap, qui pourraient avoir des apports positifs pour le dynamisme de l'Institut, sont malheureusement compromises par le refus du ministère de la Culture de renoncer au projet de relocalisation du siège de l'établissement à Reims.

Depuis l'annonce de ce projet en septembre 2008, le personnel de l'Inrap, ainsi que sa direction et sa présidence, alertent en vain les ministères de tutelle sur la profonde désorganisation, non seulement du siège mais de l'établissement tout entier, qu'une telle décision induirait.

A la suite de notre très forte mobilisation, et du soutien que lui ont apporté les instances de l'Inrap, dont au premier chef, vous-mêmes, ainsi que les membres les plus éminents de la communauté archéologique et des élus, la ministre a commandé à l'inspection générale, au lendemain de la journée de grève du 25 novembre 2008, un rapport sur les conditions d'exécution de son projet.

Ce rapport lui a été remis fin janvier. Or, à ce jour, ni les personnels et ses représentants syndicaux, ni vous-mêmes qui en aviez fait la demande lors de votre précédente réunion le 27 novembre 2008, n'ont été informés de son contenu. Et même plus, malgré les demandes officielles des agents et de leurs représentants syndicaux, suivies par celle des directeurs du siège, nous n'avons comme seule « réponse » de la ministre qu'elle s'interrogeait même sur la communicabilité de ce rapport.

Nous prenons ce silence et cette déclaration comme un manque de considération inacceptable pour nos inquiétudes concernant la survie de l'Inrap et nos conditions de travail et de vie.

Respectueux de nos instances et soucieux du bon fonctionnement de notre institut, nous avons choisi de ne pas perturber la séance du conseil d'administration du 12 mars 2009. Par contre, nous informons nos tutelles, présentes parmi vous, que le mépris total dans lequel nous sommes tenus depuis des mois nous conduira à intensifier nos actions, ce qui ne sera pas sans conséquences sur le fonctionnement de l'établissement et sur celui de l'activité archéologique.